

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 21 mars 2018 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.**

Présences :

M.	Pierre Bossé, maire
MMÉ	Vicky Ouellet, conseillère # 3
	Nadia Sheink, conseillère # 5
MM.	Michel Dubé, conseiller # 1
	Serge Demers, conseiller # 2
	Luc Sirois, conseiller # 4
	Frédéric Dubé, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

**2. ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la session
2. Ordre du jour
3. États financiers 2017
4. Projets Taxes essence  
Période de questions
5. Clôture de la séance

105-18 **3. ÉTATS FINANCIERS 2017 - COMPTABLE**

La comptable, de chez Mallette, Mme Yolaine Fournier explique et dépose les États financiers 2017 de la municipalité.

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt des États financiers 2017 de la Municipalité de Lac-des-Aigles qui démontre un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 61 061 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**4. PROJET TAXE D'ESSENCE**

106-18 **4.1 TRAVAUX**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles modifie sa programmation des travaux TECQ 2014-2018 en modifiant le montant du coût des trottoirs Projet # 2 incluant frais Devis et taxes à 92 000 \$ et du Projet # 12 Pavillon à 10 000 \$

**Enlève** de la programmation le Projet 13 rue du Quai à 70 000 \$

**Ajoute**

Le Projet 14 : Loisirs (Faire estrades, faire un abri pour les joueurs, refaire écran arrière joueur du terrain de balle) 22 477.00 \$

Le Projet 15 : Belvédère (toilette conforme fosse septique Champs d'épuration) 20 000.00 \$

Le Projet 16 : Ventilation-climatisation-chauffage et porte arrière - Édifice municipal du 73, Principale

Soit environ : Travaux porte : 1 994.82 \$ tx incluses, Chubb : 2 188.03 \$ tx incluses, Climatisation-ventilation : 15 520\$ tx incluses + installation électrique (estimé FB) 3 296 \$ tx incluses pour un total d'environ 23 000.00 \$.

Le Projet 17 : Plancher de béton garage municipal 16 x 60 24 000.00 \$

Le Projet 18 : Affichage Parc Natur'Ailes et enseigne activités loisirs et culturel 25 000.00 \$

Le Projet 19 : Enregistreurs de débordements 11 000.00 \$

Et conserve tous les autres projets pour un total de projets de 553 907 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

107-18

**4.2 NOUVELLE PROGRAMMATION***Résolution type du MAMOT à réadopter si nouvelle programmation***NOUVELLE PROGRAMMATION TECQ 2014-2018**

*ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

*ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.*

***Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink***

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à soumettre une programmation révisée au MAMOT suite à l'approbation de notre Plan d'intervention;*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;*

*Que la municipalité de Lac-des-Aigles approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la dernière version la plus récente de la Programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;*

*Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.*

*Que la municipalité atteste que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.*

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.*

108-18

**5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

*À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire*

***Adopté.***

*Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.*

---

Pierre Bossé  
Maire

---

Francine Beaulieu  
Directrice générale